

Chapitre I - REGLEMENT DE LA CONSULTATION
Condition générale de la prestation valant acte d'engagement
SEJOUR A BARCELONE LGT RICHELIEU
DU 10 au 14 FEVRIER 2025
PRESTATION DE VOYAGE SCOLAIRE

Date de la publication le **17 juin 2024**

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique. Le présent document fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services.

PUBLICATION DE L'ANNONCE PAR TELEPROCEDURE SUR LE SITE

Association Journée de L'intendance, AJI - <http://mapa.aji-france.com> -

Article 1 - ACHETEUR PUBLIC :

Lycée RICHELIEU
64 Rue George Sand – CS 50020
92500 RUEIL-MALMAISON
Tél : 01 58 83 20 10

Mail : int.0920799u@ac-versailles.fr

SIRET : 199 207 994 000 13 APE : 8531 Z

Type d'acheteur public : E.P.L.E. – établissement public local d'enseignement.

Représenté par le proviseur, Monsieur BAQUIAST Paul, Personne Responsable des Marchés

Comptable assignataire : Monsieur l'Agent Comptable du lycée Richelieu

Article 2 - OBJET DU MARCHÉ

Séjour à Barcelone et ses environs
Du lundi 10 février au Vendredi 14 février 2025

Participants : 30 étudiants et 2 accompagnateurs

Article 3 – DESCRIPTIONS DES FOURNITURES ET PRESTATIONS

Voir le descriptif détaillé en document joint

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus auprès de :

Administratif : Valérie ROUSSEL - Courriel : int.0920799u@ac-versailles.fr

Technique : Karine FLORID GASPARIANI - Courriel : karine.gasparini@gmail.com

Article 4 – TRANSMISSION ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Selon la nouvelle réglementation qui exige la dématérialisation des offres, les propositions seront déposées sur la plateforme de l'AJI - <http://mapa.aji-france.com>

pour le **Vendredi 5 juillet 2024 à 12 heures, délai de rigueur,**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite, ne seront pas retenus.

Le candidat retenu recevra une notification d'attribution du marché.

Article 5 – CONTENU DES OFFRES

L'offre comprendra les documents suivants :

Le règlement de la consultation signé

La déclaration sur l'honneur signée et datée

L'engagement du candidat complété et signé

Le descriptif détaillé de la prestation sous forme de contrat ou devis, daté et signé mentionnant les tarifs

Les prix, déterminés en euros et en centimes d'euros, sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement la prestation, ainsi que tous les frais de transport, de manutention, d'assurance.

L'offre fera apparaître :

- le prix unitaire hors T.V.A,
- le taux de la T.V.A,
- le prix total TTC

Article 6 – CHOIX DU FOURNISSEUR :

L'attribution du marché à l'offre économique la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissant avec leur pondération :

- | | |
|----------------------|------|
| ○ prix | 70 % |
| ○ qualité du service | 30 % |

Les capacités générales de l'entreprise pour l'exécution du marché seront étudiées, notamment la structure et la position géographique de l'entreprise ainsi que son expérience dans le domaine des marchés publics.

Les normes, certifications et labellisations obtenues par l'entreprise et ses fournisseurs seront également des éléments retenus par les décideurs pour le choix du fournisseur.

Le délai minimum de validité des offres est fixé à cent vingt jours à compter de la date limite de réception des candidatures.

Chaque candidat sera jugé au vu des critères hiérarchisés visés ci-dessus.

Article 7 – FACTURATION ET PAIEMENT

Le lycée dispose de l'application CHORUS qui permet aux fournisseurs de déposer leurs factures dématérialisées.

Les règlements seront effectués par mandat administratif après chaque vérification, au moyen d'une facture détaillée comprenant le relevé de la prestation. Le titulaire du marché aura précisé, lors de son offre, la domiciliation pour le règlement des factures par virement.

La facture ORIGINALE porte les indications suivantes :

- date de facturation,
- Nom et adresse du créancier,
- Numéro du SIREN et code APE ou la référence d'inscription au répertoire du commerce ou au registre des métiers,
- Le numéro d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours, du Code du Tourisme,
- Numéro de compte bancaire (format IBAN),
- La désignation des prestations,
- Taux et montant de la T.V.A,
- Montant T.T.C.

Le paiement sera effectué dans les trente jours à réception de la facture, par mandat administratif, selon les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics par le comptable assignataire du Lycée RICHELIEU.

Selon le code du tourisme relatif aux dépenses de voyages et de séjours auprès d'agences de voyages titulaires de licences de tourisme et d'associations agréées tourisme, le paiement pour le transport ou l'entrée dans les musées pourra intervenir avant service fait dans la limite de 70% du prix du voyage, les 30% pouvant être versées lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour Un premier acompte dans la limite de 70% pourra donc être versé en décembre 2024. Le lycée Richelieu exploitera l'application OPALE pour ses opérations financières et comptables en janvier 2025 et précise aux candidats que solde du voyage ne pourra être réglé qu'à partir du mois d'avril 2025

Article 8 – PÉNALITÉS :

Le lycée RICHELIEU est autorisé à se fournir là où il le juge convenable du seul fait du retard ou du refus de la prestation. Au cas où il en résulterait une différence de prix au détriment du lycée, cette différence est mise de plein droit à la charge du titulaire du marché et imputée d'office sur le montant du prochain paiement effectué à son profit.

En cas d'infraction caractérisée aux clauses contractuelles, le lycée peut résilier son contrat de marché sans indemnité et se désengager, après avoir invité le titulaire à présenter ses observations dans un délai de huit jours.

Article 9 – LITIGES :

Les parties se tiennent mutuellement informées des éventuelles difficultés qui pourraient naître de l'exécution du présent marché.

Article 10 et dernier : DISPOSITIONS FINALES :

Le titulaire du marché s'engage par le visa des Conditions Générales des Prestations valant acte d'engagement à assurer la continuité du service public en toute circonstance. Il doit informer l'établissement des éventuelles difficultés et prendre toute mesure de substitution.

Le lycée se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne donner qu'une suite partielle, sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité.

Le représentant habilité de la société

Nom Prénom, fonction

« lu et approuvé » (*mention manuscrite*)

Cachet de la société

Date et signature :

**Paul BAQUIAST, Proviseur
Ordonnateur des recettes et des dépenses.**

Date :

Chapitre II - DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Je déclare sur l'honneur :

- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, **d'une condamnation** définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1,
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans **d'une condamnation** définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts**,
- c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, **d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire** pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du **code du travail**,
- c) ne pas être en **état de liquidation judiciaire** au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**,
- e) que ma **faillite personnelle**, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce** n'a pas été prononcée, ou que je ne fais pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger,
- d) ne pas être admis au **redressement judiciaire**, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, **sans justifier d'une habilitation à poursuivre** mon activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché,
- g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations m'incombant **en matière fiscale et sociale** ou que j'ai acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date,

ou

Qu'avant la date du lancement de la consultation, avoir, en l'absence de toute mesure d'exécution du comptable ou de l'organisme chargé du recouvrement, soit acquitté les divers produits devenus exigibles, soit avoir constitué des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement,

- h) n'entrer dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L 2141-5 et L2141-7 à L2141-11 notamment satisfaire aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail.

A, le

NOM :

Qualité :

Cachet et signature

Chapitre III – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussignée (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :

(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

Numéro de téléphone :

Email :

Ayant son siège social à :

Immatriculation à l'INSEE :

N° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Numéro d'inscription au registre du commerce :

Numéro d'inscription au registre d'immatriculation des opérateurs de voyages et séjours : :

Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications, ni réserves,**

- 1) **M'engage**, conformément aux stipulations du présent contrat, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- 2) **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952
- 3) **Demande** que le pouvoir adjudicateur règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code Etablissement :

Code Guichet :

N° de compte :

Clé :

JOINDRE UN IBAN au format SEPA

A, le

Le candidat (nom)

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé ») **et cachet de la société**